



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2016

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E Coulom-Toye, , S.Ducos. Lafon Th.Lassalle-Carrere, O.Memain, J.Places,

Absents excusés : JM Dellac

Secrétaire de séance : Ch Baa-Puyoulet.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Mai 2015

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

2. Affaire DUPOUY : Autorisation à ester en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt au Tribunal Administratif par Monsieur Dupouy d'une requête pour faire condamner la commune dans le cas où une transaction pour une valeur de quelque 35 000 € n'aboutirait pas. Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à ester en justice.

3. SDE : Extension réseau électrique parcelle B 710

Monsieur Georges SANYOU a déposé un Permis de Construire pour un projet immobilier situé 5bis Eth Pouey à Esquieze. Pour assurer son raccordement électrique dû par la commune au titre d'une zone habitable un devis a été établi par le Sivom d'Electricité pour un montant de 9 000 €. Sur cette somme la commune aura en reste à charge 3 800 €, le reste étant financé par le SDE.

4. Communauté de Communes : Choix du nom et du siège

Dans le cadre de la création d'une nouvelle communauté de communes il est nécessaire de choisir le nom et le siège de celle-ci : Monsieur le Maire propose « Pyrénées, Vallée des Gaves » avec le siège situé 1 rue Saint Orens 65400 ARGELES-GAZOST. A noter que le précédent vote n'a pas été validé par la Préfecture par faute de non majorité au sein des communes de la future intercommunalité.

5. CSVB : Convention entretien des sentiers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CSVB met à disposition de la commune le service « entretien de sentiers » pour une durée de 3 ans. Il donne lecture de la convention qui précise que le service gratuit comprend le fauchage, l'égavage, le balisage et la petite maçonnerie avec mis à disposition du personnel syndical.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. CSVB : Bail pour la future microcentrale de Cestrède

Dans le cadre du projet de microcentrale hydroélectrique sur le gave de Cestrède, une précédente autorisation avait été donnée par la commune, par délibération du 5/09/13, à la Société Serhy.

Aujourd'hui la société Serhy a été remplacée par le Sivom d'Energie du Pays Toy. Il est donc nécessaire d'autoriser la CSVB à passer un bail d'une durée de 40 ans (comme l'autorisation Préfectorale) avec le Sivom d'Electricité.

Le Conseil Municipal autorise la CSVB à passer un bail d'une durée de 40 ans avec le SIVOM d'Energie.

7. Association Tennis Toy : Convention de mise à disposition des terrains.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mettre à disposition à titre gratuit les courts de tennis d'Esquièze-Sère à l'association Tennis Toy. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui précise les modalités d'exploitation des courts de tennis.

8. Renouvellement contrat aidés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de renouveler le contrat de l'agent chargé de la cantine pour une durée totale de 5 ans par période de 12 mois renouvelable. Afin de bénéficier de la prise en charge au taux de 80 % il est nécessaire que l'agent fasse une formation ou bien un stage d'immersion en entreprise.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de travail de l'agent concerné.

9. Objet : Décision Modificative n°3 Budget Principal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres des budgets en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	<i>Articles</i>	<i>Montant</i>
<i>Investissement Dépenses</i>		
Travaux école	21312-275	-3200
Electroménager école cantine	2188-275	+3200
Aménagement bureaux Maire et Adjoints	2184-285	-6400
Goudronnage	2318-165	+6400

10. Divers

- Centre De Gestion : Convention traitement des archives
Dans le cadre de la réglementation destinée à assurer la conservation des archives qui sont soumises au contrôle de l'Etat, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de faire appel à un archiviste délégué par le Centre de Gestion. Cette opération pour la commune d'Esquièze-Sère d'une durée maximum de 15 jours aura un coût total de 3100 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un archiviste.
- Demande Mr BILLAT : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de sa demande d'acquérir une parcelle communale de terrain situé à Sère contre sa maison.
- Fermeture des gorges de Luz, RD 921 : Monsieur le Maire distribue la circulaire de la Préfecture qui précise la réglementation de circulation durant les travaux qui débiteront le 26 septembre, avec une fermeture totale du 3 au 7 octobre 2016.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une convention pour l'entretien de 2 postes de relevage d'assainissement de la commune de Sassis qui sera effectué par un agent de la commune d'Esquièze pour une heure par semaine. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Sassis et la commune d'Esquièze-Sère.